



## COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DU LOIRET

### COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 02 OCTOBRE 2021 A MEUNG-SUR-LOIRE

Le 02 Octobre 2021, les sociétés et les membres du Comité Départemental de Tir du Loiret se sont réunis à la Salle des Fêtes Alain Corneau à Meung-sur-Loire. L'ordre du jour était le suivant :

- Appel des sociétés et des membres du Comité
- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 10 octobre 2020
- Rapport moral du président
- Rapport d'activité
- Bilan sportif de la saison 2020-2021
- Rapport financier du trésorier
- Rapport des vérificateurs aux comptes, approbation
- Quitus au trésorier de sa gestion
- Nomination des vérificateurs aux comptes pour la saison 2021-2022
- Remise des récompenses
- Désignation du lieu de l'assemblée générale 2022
- Organisation de la saison sportive 2021-2022
- Questions diverses

Sylvain Edine, président du CDTL, remercie le club de La Magdunoise et la ville de Meung-sur-Loire, Mme Pauline Martin, maire de Meung, Guy Ollivier, membre du conseil municipal, Franck Manceau, président de la Magdunoise, Sylvie Lanson, trésorière de la FFTIR, tous les clubs et personnes présentes, preuve que cette AG a de l'importance pour tous.

Le président a une pensée pour ceux qui nous ont quitté pendant la saison : Henri Auvray qui a été président du Comité pendant plus de vingt ans et était une figure du tir dans le Loiret, Guy Rousseau de La Ferté, et d'autres peut-être dont il n'a pas eu connaissance. L'Assemblée respecte une minute de silence.

Il évoque le club de Saran qui va disparaître définitivement le 30 novembre 2021 suite à l'abandon du projet de nouveau stand peu de temps après le décès d'Henri Auvray, et à la destruction de l'ancien stand dans les prochaines semaines. Saran était un club centenaire, Henri Auvray en a été président pendant plus de vingt ans, le projet paraissait bien parti avec des dates de travaux programmés. C'est le deuxième projet qui capote en deux ans après celui de la SMOC. Il nous reste à espérer que les projets d'Amilly et Lailly-en-Val soient réalisés.

Les présidents des clubs concernés font le point sur ces projets :  
Lailly : le permis de construire est déposé.

J3 Amilly : quelques tensions entre la ville et l'agglomération au sujet du financement.

Les membres de l'assemblée échangent sur la fermeture de Saran.

Sylvain Edine remercie ensuite toutes les personnes qui travaillent pour notre sport : les élus du CDTL qui ont travaillé sur une aide aux clubs en baissant le prix des licences (la dotation de plombs pour les Ecoles de Tir a été maintenue et l'aide de l'année précédente a été reconduite), les présidents de clubs et leurs équipes, les arbitres, les formateurs, tous les bénévoles qui aident au bon fonctionnement des clubs.

## **Appel des sociétés et des membres du Comité**

Sociétés présentes ou représentées : La Magdunoise Tir, Union Sportive de Mareau-aux-Prés, Avenir de Lailly-en-Val, Tir Sportif Saint-Denis-en-Val, Cercle Jules Ferry Tir, Cercle Pasteur Montargis Tir, Entente Chapelloise, Fraternelle de Tigy, J3 Sports Amilly, Union Sportive Orléanaise de Tir, La Ferté Tir, La Berrichonne.

Sociétés absentes : Club de Tir du CES, Club Tir Réserve Orléans, Club Sportif et Artistique BA123, Club de Tir les Relais, Union Sportive Municipale Saran, Sport Elec Dampierre, Les Arquebusiers de Pithiviers, SMOC Saint-Jean-de-Braye, Club de Tir Jacques de Larnage, CSA Dauphin Cavalerie, Club Tir Sportif Beauceron 45.

Membres du Comité Directeur présents : Liliane Courtois, Alain Destrez, Sylvain Edine, Sandrine Gallier, Thierry Henault, Sylvie Lanson, Nicole Marchandin, Jean-Louis Mergault.

Absents excusés : Gilles Dumery, président de la Ligue retenu sur une compétition au CNTS, Marie-Ange Villepelé, RDA, Philippe Chaquin, vice-président et RDA adjoint, et Roland Barbier, responsable de la formation qui est souffrant suite à une chute cet été.

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement se tenir.

## **Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 10 octobre 2020**

Pas de remarques. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **Rapport moral du président**

« Avec la COVID, nous avons tous passé des moments très difficiles : arrêt de l'activité pendant trois mois en 2019 / 2020 et six mois en 2020 / 2021, une reprise pour les clubs 10 m le 19 mai pour les EDT et le 9 juin pour les adultes avec des contraintes sanitaires contraignantes et coûteuses mais néanmoins indispensables.

Le comité départemental a organisé en juin un challenge 50 m, puis un criterium EDT avec un taux de participation de 60% d'un championnat. Le challenge 25 m n'a pas pu se faire.

On constate une chute importante du nombre d'adhérents dans les clubs qui ne font que du 10 m (plus de 30%). Les clubs 25 / 50 m sont moins ou pas touchés, puisque pour la fédération c'est une année record en nombre de licenciés, mais, ce qui est plus grave, il y a une perte importante des bénévoles qui ne reviennent pas en ce début de saison.

Avec Sandrine, en janvier, nous avons fait une étude sur la baisse des licences pour essayer de relancer la machine. Le Comité ayant des cotisations assez basses (2,5 € pour les jeunes et 4,5 € pour les adultes), nous n'avons pas beaucoup de marge de manoeuvre et la baisse n'aurait pas été assez significative pour être suivie d'effets, donc nous avons suspendu notre projet.

Quand la ligue a voté la gratuité pour les jeunes, nous avons ressorti le dossier et décidé la gratuité aussi, puis la fédération a fait de même, et les clubs ont fait des efforts tarifaires soit sur les renouvellements soit sur tous les jeunes, ce qui a boosté les inscriptions Ecole de Tir. Dans plusieurs clubs, les adhésions explosent pour atteindre des niveaux records.

Je tiens à remercier la Ligue et la Fédération pour leur soutien aux clubs.

Par contre, nous enregistrons peu de nouvelles licences adultes et de nombreux départs, ce qui est dramatique pour nos clubs car les adultes sont des bénévoles potentiels et nous en avons besoin pour fonctionner.

L'arbitrage n'échappe pas à ce manque de bénévoles. Lors de la réunion d'arbitrage, certains criterium, challenges ou la Coupe des Jeunes et des Dames n'attirent que peu d'arbitres, ou pas d'arbitres du tout. Nous devons demander une aide supplémentaire aux clubs pour que ces compétitions se passent dans de bonnes conditions. Les arbitres qui ont eu l'habitude de rester chez eux le week-end pendant le confinement ont dû trouver cela agréable et ont peut-être trouvé de nouvelles occupations. Il y a peut-être aussi un problème avec la formation des arbitres, qui est faite par un formateur qui n'est pas arbitre lui-même et critique en permanence les arbitres.

Si le manque d'arbitres actifs se confirme, il faudra se poser la question du nombre de compétitions (est-ce qu'il y en a trop ?), ou demander une aide des tireurs comme pour le challenge des clubs, ou demander à chaque club engageant une équipe de fournir un bénévole pour aider à l'arbitrage. Les anciens comme moi doivent se souvenir de l'auto-contrôle, peut-être faut-il y revenir sous une autre forme. »

## **Rapport d'activité et prévisions**

### **Stages tireurs :**

Il sera fait au printemps 2022 un stage 25-50 m sans doute avec les intervenants initialement prévus, et il est prévu un stage 10 m à l'automne 2022.

### **Stages formateurs :**

Le stage de positionnement est prévu samedi 9 octobre à Fleury. Roland Barbier, pour des raisons de santé, ne peut ni recevoir ni participer à ce stage.

Le stage animateur 1er week-end se déroulera les 13 et 14 novembre à Fleury et non à Mareau à cause du championnat départemental arbalète field.

Il faudra prévoir des stages de recyclage car un certain nombre de formateurs ne sont plus à jour.

Un passage de cibles de couleur est prévu le 15 décembre à Mareau.

Il est de plus en plus difficile de faire le calendrier départemental. La Fédération fait son calendrier, l'envoie aux ligues qui font leur calendrier de compétitions et formation, puis l'envoient aux départements qui bouchent les trous.

## **Bilan sportif de la saison 2020-2021**

Cette année nous avons réussi à faire un criterium 10 m et le championnat Cible Mobile avant la fermeture, en juin un challenge 50 m avec beaucoup de jeunes et de nouveaux tireurs, et un criterium EDT qui a réuni beaucoup de jeunes. Tous les clubs ont participé.

Toutes les autres compétitions ont été annulées.

Au grand désespoir de certains clubs, le Comité a voté la facturation des compétitions, alors qu'il avait été annoncé une possible gratuité.

Un point sur le criterium qui se déroulera le week-end prochain à Meung-sur-Loire :

Sont prévus : 82 tireurs en carabine pistolet, 14 tireurs en standard, 14 tireurs en vitesse.

Le tir se fera sur tous les postes avec contrôle du pass sanitaire à l'entrée du stand. Le registre pour noter les présents sera préparé par Sylvain à partir de la liste des tireurs par série.

Franck Manceau revient sur le manque de motivation des arbitres. Le département dispose de 31 arbitres mais on n'en voit que quelques-uns sur les compétitions. Echanges dans la salle.

## Rapport financier du trésorier



FEDERATION FRANCAISE DE TIR  
**COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DU LOIRET**

Compte-résultat 2020-2021  
Budget prévisionnel 2021 - 2022

Postes Comptables	Budget Prévisionnel 2020-2021 en euros	Compte résultat 2020-2021 en euros	Budget Prévisionnel 2021-2022 en euros
Solde Banque		42670,83	38670,83
Opérations attendues saison 2019-2020		117,00	1481,75
Compte réserve		4476,57	4480,67
Produits Financiers compte réserve		4,10	
<b>RECETTES de l'exercice</b>			
<b>Provisions</b>			<b>5000,00</b>
Produits divers	0,00	0,00	640,00
Participation commandes groupées/Cibles	12173,78	12275,78	7885,48
Cotisations Sociétés	9000,00	10164,00	5000,00
Engagements 10 mètres	3750,00	336,30	3750,00
Engagements 25 mètres saison antérieure	0,00	0,00	0,00
Engagements 25 mètres saison en cours	3650,00	268,75	3650,00
Subventions CNDS	0,00	0,00	0,00
Subventions Conseil général	700,00	700,00	700,00
Aide Ligue de Tir CVL au Département	0,00	0,00	0,00
Equipe Technique Départementale - recettes	700,00	93,60	300,00
<b>Total Recettes de l'exercice</b>	<b>29973,78</b>	<b>23838,43</b>	<b>26925,48</b>
<b>DEPENSES de l'exercice</b>			
Achats groupés/cibles	13209,98	12337,06	8085,78
Achat récompenses	646,20	646,20	125,96
Achat plombs jeunes	875,00	875,00	1080,00
Achat matériel et entretien	1800,00	1777,75	1000,00
Charges locatives (loyer-EDF)	0,00	0,00	0,00
Frais administratifs - secrétariat	582,60	95,43	673,74
Frais Télécommunications et Internet	1300,00	725,86	1300,00
Frais postaux	150,00	49,12	150,00
Charge arbitrage	7000,00	406,90	7000,00
Charges Comité Directeur	400,00	122,80	400,00
Frais de stages et formation			
Frais ETD (Equipe Technique Départementale)	3000,00	233,60	4000,00
Frais missions et assemblées	500,00	1476,00	2500,00
Cotisations CDOS	60,00	160,00	160,00
Location cibles électroniques	450,00	0,00	450,00
Divers			
<b>Total Dépenses exercice</b>	<b>29973,78</b>	<b>18905,72</b>	<b>26925,48</b>
<b>RESULTAT de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>4932,71</b>	<b>0,00</b>
<b>DISPONIBLE sur COMPTE COURANT</b>		<b>47720,54</b>	<b>40152,58</b>
Disponible, y compris compte de réserve		52201,21	44633,25

Sandrine Gallier présente le compte de résultat 2020-2021 et le budget 2021-2022 et commente les postes (documents remis aux participants).

En conclusion :

Le résultat de l'exercice 2020-2021 dégage un excédent de 4932,71 euros et de 4,10 euros de produits financiers du compte de réserve.

A cela s'ajoute le solde en banque au 31/08/2020, pour la somme de 42 670,83 euros et 117 euros d'opérations attendues de la saison 2019-2020, ainsi que 4476,57 euros du compte de réserve.

Ainsi, les disponibilités du Comité Départemental de Tir du Loiret s'élèvent au 31/08/2021 à 52 201,21 euros.

Le budget prévisionnel 2021-2022 proposé tient compte des remarques effectuées et notamment de la provision de 5000 euros liés à la baisse des cotisations licences (- 2,00 euros pour les adultes et la gratuité pour les jeunes) et de la situation financière au 31 aout 2021.

Franck Manceau évoque l'éventualité de payer les arbitres, comme la FFTir a commencé à le faire. Même si certains frais ne seraient plus remboursés, cela représenterait un budget important pour le Département. Il serait indispensable d'anticiper afin d'augmenter les recettes en conséquence. Sylvie Lanson précise que la Ligue ne prévoit pas de le faire pour le moment.

**Tarif des licences 2022-2023 :**

Rappel du tarif des cotisations 2021-2022 pour le département du Loiret :

- Cotisation Société : 16,00 euros, (inchangé),
- Licences Adultes (dames et seniors) : 2,50 euros au lieu 4,50 euros,
- Licences Jeunes, y compris Ecoles de Tir (poussin, benjamin, minime, cadet et junior) : gratuité au lieu de 2,50 euros.

A noter : il était envisagé une augmentation de 0,50 euro sur les licences adultes (validé par l'AG pour la saison 2021-2022). L'augmentation est reportée.

Proposition des tarifs des cotisations 2022-2023 pour le département du Loiret :

- Cotisation Société : 16,00 euros, (inchangé),
- Licences Adultes (dames et seniors) : 4,50 euros,
- Licences Jeunes : y compris Ecoles de Tir (poussin, benjamin, minime, cadet et junior) : 2,50 euros.

Vote pour les tarifs des licences 2022-2023 :

Contre : 0

Abstentions : 0

Approuvé à l'unanimité

**Rapport des vérificateurs aux comptes, approbation, quitus au trésorier**

Andrée Pernice et Franck Manceau déclarent avoir vérifié le 28 septembre 2021 les comptes du Comité Départemental de Tir du Loiret et n'avoir relevé aucune anomalie. Au vu des vérifications effectuées, ils proposent d'accorder le quitus à la trésorière.

Vote pour l'approbation des comptes :

Contre : 0

Abstentions : 0

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Vote pour le quitus à la trésorière :

Contre : 0

Abstentions : 0

Quitus est donné à la trésorière à l'unanimité.

## **Nomination des vérificateurs aux comptes pour la saison 2021-2022**

Andrée Pernice et Franck Manceau seraient prêts à assurer cette mission la saison prochaine. Daniel Pètre, qui assure cette mission habituellement, sera consulté également.

## **Désignation du lieu de l'assemblée générale 2022**

Sylvain Edine propose d'organiser la prochaine Assemblée Générale à Mareau.

## **Organisation de la saison sportive 2021-2022**

Alain Destrez commente les principaux points du compte-rendu de la réunion GS du 26/09/2021.

La FFTir a évoqué lors d'une visio en juillet 2021 l'application stricte des règlements internationaux dans les règlements nationaux.

Discipline BR Rimfire : le stand de Bonneval a installé 10 tables et propose d'organiser départementaux et régionaux dès qu'il sera homologué. Faire remonter à A. Destrez si des tireurs sont intéressés. Des dérogations devront être demandées.

Le nouveau règlement TAR est en ligne. Il contient des modifications importantes.

L'organisation du régional 10m sera faite par prudence sur l'hypothèse de l'utilisation d'un poste sur deux mais il sera possible de repasser sur tous les postes si la situation sanitaire le permet. En ce qui concerne la vitesse 10m, les essais ne se feront plus sur cible fixe. Les tireurs faisant le standard et la vitesse seront inscrits d'abord au standard afin de régler leurs armes. Il n'y aura probablement plus de fiches planning au régional en précision et standard.

Championnat de France des clubs : le tour départemental 10m est supprimé par la Fédération. Les départements qui souhaitent le faire peuvent organiser un challenge par équipe à la place.

Toute personne ayant pris sa licence devant avoir présenté un certificat médical, et toute personne inscrite à une compétition devant être licenciée, il n'y aura plus de vérification de licence lors des championnats.

## **Questions diverses**

Commandes groupées : les munitions ont été livrées, par contre les cibles ne le sont pas. Sylvain demande que pour l'an prochain le conditionnement soit respecté sinon le Comité ne pourra pas prendre en compte cette partie de la commande.

Les licences devraient être dématérialisées au 31 décembre. Le certificat médical devrait être dématérialisé en janvier, il convient donc de le conserver jusque là. Des explications seront données lors de l'AG de Ligue.

La Berrichonne recherche une entreprise qui récupère les étuis métalliques. La société « Loiret Environnement » est évoquée. Ils prennent aussi le plomb s'il est nettoyé.

## **Intervention de Mme le Maire**

### **Remise des récompenses**

**La secrétaire :**

Nicole Marchandin

**Le président :**

Sylvain Edine

P.O. Nicole Marchandin

